



ASSOCIATION
DES AVOCATS
ET AVOCATES
DE PROVINCE

Saint-Hyacinthe, le 8 décembre 2016

L'Honorable Stéphanie Vallée
Ministre de la justice du Québec
Ministère de la justice
Édifice Louis-Philippe-Pigeon
1200, route de l'Église, 9^e étage
Québec (Québec) G1V 4M1

Objet : Postes additionnels de juges à la Cour supérieure et à la Cour du Québec

Madame la ministre,

C'est à titre de président de l'Association des avocats et avocates de province (AAP) que je m'adresse à vous aujourd'hui. Je salue votre initiative, accueillie par le gouvernement, quant à l'ajout immédiat d'effectifs afin de désengorger notre système de justice, tentant ainsi d'éviter que de nombreuses causes en matière criminelle soient rejetées dû aux délais, des suites de l'arrêt *Jordan*.

L'AAP est toujours préoccupée par la qualité des services juridiques et judiciaires en région. Nous sommes en lien étroit avec les avocats des différentes régions du Québec et nous sommes au fait des besoins qui y existent en matière de justice.

C'est pour vous faire part de ces besoins que je sollicite une rencontre avec vous lors de laquelle davantage de détails vous seront transmis quant aux besoins en région.

Je vous remercie à l'avance de l'attention que vous porterez à la présente.

Me Maxime Bernatchez
Président de l'Association des avocats et
avocates de province

L'Association des avocats et avocates de province existe depuis 1928 et compte plus de 7 500 membres, soit les avocats et avocates exerçant à l'extérieur des Barreaux de Montréal et de Québec. L'AAP représente les intérêts de ses membres auprès de différentes instances, dont le Barreau du Québec, la direction des différentes cours au Québec et les gouvernements provincial et fédéral. L'AAP soutient financièrement ses membres entre autres, dans leur besoins relatifs à la Formation continue obligatoire en accordant aux Barreaux de section des subventions à la formation. L'AAP est un forum de rencontre et de discussions pour les Bâtonniers des treize sections qui la composent. Le conseil d'administration compte treize membres, soit un membre provenant de chaque section.

www.avocatsdeprovince.qc.ca